

## RÈGLEMENT

*Appel régional à candidatures ouvert du 15 septembre au 15 octobre 2017*

### 1. OBJECTIFS

Cet appel concerne les étudiants inscrits dans les formations francophones de niveau licence des établissements membres de l'AUF en Asie du Sud-Est (Vietnam, Cambodge et Laos). Les allocations d'études sont attribuées sur critères sociaux pour aider les étudiants en difficulté financière à suivre des formations francophones.

### 2. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Les allocations d'études sont des aides financières octroyées sur critères sociaux, aux étudiants inscrits dans une formation francophone dans leur pays d'origine.

**Sont éligibles à répondre à cet appel les étudiants du Vietnam, du Cambodge et du Laos qui sont inscrits en 2017-2018 dans les formations francophones accompagnées par l'AUF.**

Il est important d'indiquer dans la lettre de motivation quel taux est demandé et les raisons de la demande (par exemple le montant des droits d'inscription de la formation). Les allocations annuelles sont accordées par la Commission régionale des experts (CRE) selon les dossiers avec 2 montants possibles : montant A à 6 600 000 VND soit 300 USD et montant B à 3 300 000 VND soit 150 USD.

Pour demander une allocation d'études, le candidat doit :

- inscrit en 2017-2018 dans une formation universitaire francophone de l'établissement membre de l'AUF ;
- produire l'ensemble des pièces demandées : curriculum vitae, relevé des notes, certificat etc ;
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis.

### 3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

#### AVANT PROPOS

Il est porté à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une allocation d'études n'implique pas le recrutement du bénéficiaire par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et le candidat sélectionné. Cette allocation ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. La scolarité et la formation du bénéficiaire restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et/ou de contrôle sur le bénéficiaire d'une allocation d'études.

Tout candidat à une allocation d'études de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins rencontrés durant sa période de formation, particulièrement auprès de son établissement d'origine.

#### PROCEDURES

Les candidats doivent compléter le formulaire correspondant **EN LIGNE** (<https://formulaires.auf.org/>) dans les délais impartis. Chaque candidat ne peut présenter (compléter) qu'un seul dossier de candidature.

Après examen de leur recevabilité, les dossiers seront soumis à la sélection par la CRE de l'AUF en Asie-Pacifique . Les dossiers des candidatures sont examinés sur critères sociaux et sont soumis à l'avis du responsable de la formation francophone dans laquelle est inscrit le candidat et à concurrence des financements disponibles. Aucun dossier ne sera retourné au candidat.

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- La situation personnelle et familiale du candidat ;

- L'éloignement entre le domicile et le lieu de formation ;
- En cas des dossiers de qualité identiques, les candidatures féminines et/ou ayant de bon résultat d'études seront privilégiées ;
- L'avis des responsables de la formation.

#### 4. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les allocations d'études sont accordées pour une année universitaire. Les candidats doivent renouveler leur demande d'allocation pour chaque année universitaire.

#### 5. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF

Les allocations seront versées en 2 fois pour les étudiants des formations francophones (à la fin de chaque semestre). Les allocations annuelles sont accordées aux étudiants selon les dossiers avec 2 taux possibles : montant A à 6 600 000 VND soit 300 USD et montant B à 3 300 000 VND soit 150 USD.

Si l'établissement d'origine informe l'AUF de l'arrêt prématuré de la formation, ou si le bénéficiaire ne répond plus aux conditions d'attribution de l'aide financière, l'AUF peut suspendre ou annuler les versements subséquents de cette aide financière.

#### 6. OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

LES ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE DE L'ALLOCATAIRE S'ENGAGENT À :

- faire respecter par l'allocataire le présent règlement ;
- informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré des études de l'allocataire ;
- faire respecter par l'allocataire les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'origine.

#### 7. CALENDRIER

- 15 septembre 2017 : lancement et diffusion de l'appel à candidatures ;
- 15 octobre 2017 : clôture de l'appel à candidatures ;
- Novembre 2017 : publication des résultats de l'appel à candidatures (liste définitive).

#### 8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être obligatoirement complété EN LIGNE (<https://formulaire.auf.org/>) dans les délais impartis.

**Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire en pièces attachées) :**

1. un curriculum vitae actualisé avec une photo d'identité, rédigé en vietnamien ou en français ;
2. une copie du dossier de scolarité universitaire (pour les candidats en 2<sup>e</sup> année ou plus) ;
3. une copie des notes d'entrée à l'université (pour les candidats vietnamiens en 1<sup>ère</sup> année) ou celle du relevé de notes de l'examen du baccalauréat (pour les candidats cambodgiens et laotiens en 1<sup>ère</sup> année) ;
4. un certificat de la situation familiale délivré par les autorités compétentes du lieu de résidence de la famille du candidat.

**Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être fournies en langue locale ou en français.  
L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement son rejet.**

Aucun document ou pièce complémentaire ne sera accepté après la validation du présent dossier, même si l'appel à candidatures est encore ouvert. Aucun dossier de candidature envoyé par courrier postal ou télécopie ne sera accepté. Le candidat ne peut présenter qu'une seule demande.

## **ANNEXE : CONTACTS DE L'AUF EN ASIE-PACIFIQUE ET DE SES IMPLANTATIONS**

### **DIRECTION RÉGIONALE ASIE-PACIFIQUE à Hanoi**

*Madame DINH Thi Hai Yen, Chargée de projet*  
*Courriel : dinh.hai.yen@auf.org*  
*Tél: +84 24 38 24 73 82 (ext. 23)*

### **IMPLANTATION DE HOCHIMINH-VILLE**

*Monsieur NGUYEN Tan Dai, Responsable du CNF*  
*Courriel: nguyen.tan.dai@auf.org*  
*Tél : + 84 28 38 27 95 50 (ext. 104)*

### **IMPLANTATION DU CAMBODGE**

*Monsieur IM Kravong, Responsable de l'implantation de l'AUF au Cambodge*  
*Courriel: kravong.im@auf.org*  
*Tél : (+855) 23 883 135/136 (Ext. 12)*

### **IMPLANTATION DU LAOS**

*Madame Julie El Moutaoukil Rousseau*  
*Courriel: julie.el-moutaoukil-rousseau@auf.org*  
*Tél: + 856 77 18 00*